Niveau(x) d'enseignement: G Numéro EDUQ : 8570925
Centre d'intérêt: 854

Québec (Province) Conseil des universités.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur une demande de renouvellement de subvention dans le cadre du volet "Services à la collectivité" du Fonds de développement pédagogique 1984-85. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1985.
7 f. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 84.10)

Descripteur(s): *Subvention gouvernementale *Agriculture *Formation professionnelle *Service communautaire *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Université Laval (Québec, Québec)

Au début de l'automne 1982, l'Université Laval soumit au Comité des programmes une demande de première subvention au titre du volet III (services à la collectivité) du Fonds de développement pédagogique 1982-83 pour un projet intitulé: "Formation des agriculteurs en gestion des entreprises agricoles - Développement de nouveaux cours". En octobre 1984, l'Université Laval transmit au Comité un rapport d'étape rendant compte de l'utilisation de la première subvention obtenue et présentant une demande pour une seconde subvention. Le Comité des programmes évalua favorablement le rapport d'étape et la demande de la deuxième subvention. Suite à cette évaluation, le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie d'accorder une deuxième subvention au projet et d'inviter l'Université Laval à soumettre au Comité des programmes, avant une demande pour une dernière subvention, un rapport faisant état des résultats obtenus.

Type de document: m
Région(s) administrative(s): 03

EDUQ 8570925

Québec

EDUQ 8570925

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU VOLET «SERVICES À LA COLLECTIVITÉ» DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE 1984-85

Avis no 84.10
Dépôt légal - 1er trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, le 22 mars 1985.

TABLE DES MATIÈRES

1. HISTORIQUE DU DOSSIER 1

1.1 Demande d'une 1re subvention en 1982-83 1

1.2 Demande d'une 2e subvention en 1984-85 2

2. ÉVALUATION DU RAPPORT D'ÉTAPE ET DE LA DEMANDE D'UNE DEUXIÈME SUBVENTION 3

3. RECOMMANDATION 6

Annexe: «Organigramme d'opération» prévu pour chaque type de session de formation auprès des agriculteurs.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

1.1 Demande d'une 1re subvention en 1982-83

Au début de l'automne 1982 l'Université Laval soumit au Comité des programmes une demande de 1re subvention au titre du volet III (Services à la collectivité) du Fonds de développement pédagogique 1982-83 pour un projet intitulé: «Formation des agriculteurs en gestion des entreprises agricoles - Développement de nouveaux cours.».

Voici quels étaient les objectifs et les clientèles visés par ce projet, prévu pour s'échelonner sur trois années (ou périodes), tels que présentés dans la «fiche descriptive» l'accompagnant:

«I- OBJECTIFS

Ce projet de développement de nouveaux cours en gestion d'entreprises agricoles vise trois objectifs:

1°- permettre aux agriculteurs d'avoir accès en plus grand nombre à des cours de formation professionnel,

2°- établir une collaboration Université - CÉGEP dans laquelle l'Université apporte un soutien méthodologique et son expérience dans la formation des agriculteurs,

3°- vulgariser les résultats de recherche par l'intermédiaire des CÉGEPS pour que l'agriculteur québécois tire profit au plus vite des récentes découvertes.

II- CLIENTÈLE VISÉE

Ce projet vise, en final, l'agriculteur intéressé à parfaire sa formation en gestion agricole.

Mais une autre clientèle est visée aussi par ce projet. Il s'agit des agronomes formateurs dans les CÉGEP. Après une formation adéquate à l'Université Laval ces formateurs dispenseront les nouveaux cours.»

Après avoir fait l'objet d'une excellente évaluation par le Comité qui alla jusqu'à écrire, dans sa recommandation au Conseil des universités sur les projets soumis par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique 1982-83 (29 octobre 1982), qu'il

> «mériterait de servir de modèle pour les universités désirant soumettre un projet dans le cadre de ce volet III, à cause de l'excellence de sa présentation et de la parfaite adéquation de ses caractéristiques avec celles qui sont exigées d'un projet de «Services à la collectivité».»,

ce projet se vit recommander l'octroi de la 1re subvention demandée, par le Conseil dans son avis no 82.7 (16 décembre 1982). Le ministre de l'Éducation acquiesça et l'Université Laval fut informée du montant finalement alloué par une lettre de la DGERU datée du 3 juin 1983.

1.2 Demande d'une 2e subvention en 1984-85

En octobre 1984 l'Université Laval transmit au Comité un rapport d'étape rendant compte de l'utilisation de la 1re subvention obtenue et présentant une demande pour une 2e subvention. Il est précisé dans ce rapport que la 1re période du projet s'est en fait étalée sur deux ans (1982-83 et 1983-84) à cause du long délai qui s'était écoulé entre la demande de subvention au Comité et l'annonce officielle par la DGERU du montant finalement alloué.

Le Comité n'a été en mesure d'examiner ce rapport d'étape et cette demande pour une 2e subvention qu'en février 1985, à cause de l'interruption de ses séances d'octobre 1984 à janvier 1985 consécutivement à la démission de son président et au temps nécessaire pour lui désigner un successeur.

2. ÉVALUATION DU RAPPORT D'ÉTAPE ET DE LA DEMANDE D'UNE DEUXIÈME SUBVENTION

L'examen du rapport d'étape, au demeurant d'une facture quasiment exemplaire, a révélé au Comité que le programme prévu pour la 1re période du projet avait été réalisé en très grande partie:

- 25 des 28 sessions de formation que les CÉGEPS devaient offrir aux agriculteurs ont été données;

- 525 agriculteurs, et non pas 448 comme prévu, ont bénéficié de ces sessions de formation;

- sur les cinq types de session prévus:

  . trois ont été réalisés selon le calendrier initial;

  . un a été remplacé par deux autres jugés plus adaptés aux besoins des agriculteurs;

  . un dernier a vu sa réalisation accuser un retard imputable à la mise au point de ces deux nouveaux types de session.

Quelques précisions pourraient s'avérer utiles sur le remplacement, mentionné ci-dessus, d'un type de session par deux autres et sur les explications fournies par les promoteurs du projet. Le type de session «Gestion fiscale en agriculture» «... a été supprimé du projet parce que ce genre de cours commence à se donner dans le cadre de l'éducation aux adultes et est devenu disponible par le biais de cours par correspondance.» (Rapport d'étape, p. 12). Le nouveau type de session «Initiation à la micro-informatique en agriculture» a été «... intégré au

projet parce qu'une urgence est vite apparue au niveau de l'initiation des agriculteurs à la micro-informatique (et aussi à la thématique).» (Ibidem, p. 11). Quant à l'autre nouveau type de session intitulé «Gestion de la ration totale mélangée, il «... a été réalisé à cause de l'introduction au Québec d'un nouveau concept d'alimentation des bovins laitiers.» (Ibidem, p. 11).

Par ailleurs, le Comité juge tout à fait suffisants les efforts accomplis par les responsables du projet pour, selon le souhait exprimé par le Conseil dans son avis no 82.7, associer «... étroitement les bénéficiaires éventuels - les agriculteurs - à la définition de toutes les phases du projet et en particulier à l'élaboration des activités par l'université de façon à ce que les services rendus correspondent aux attentes du milieu.». En effet, d'une part la substitution de types de session et les motifs à l'origine de cette opération, tel qu'évoqué plus haut, témoignent de cette préoccupation chez les responsables du projet. D'autre part, les trois étapes conçues à l'origine dans le processus (en quinze étapes) de mise au point[1] de chaque type de session, à savoir:

- 4^{e} étape: «Expérimentation de (chaque type de) session avec au moins deux groupes d'agriculteurs»;

- 12^{e} étape: «Évaluation des sessions organisées par le CÉGEP» (auprès des agriculteurs ayant suivi les sessions);

- 14^{e} étape: «Analyse de l'impact des sessions au niveau de la ferme» (organisée auprès des agriculteurs ayant suivi les sessions);

ont été intégralement maintenues par les responsables du projet. Ainsi, déjà au cours de la 1re période du projet, deux de ces trois étapes ont pu être franchies pour trois des six types de session et une a pu l'être dans le cas de deux autres types de session.

---

1 Le schéma correspondant figure en annexe au présent avis.

Enfin le Comité a été heureux de constater que la 2e subvention demandée respectait à 1 910$ près le budget présenté à l'occasion de la demande de la 1re subvention: 40 510$ sont sollicités auprès du Fonds de développement pédagogique pour la 2e période du projet, au lieu des 38 600$ initialement calculés.

3. RECOMMANDATION

Compte tenu de l'évaluation précédente, qu'il endosse pleinement, le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie:

(d'accorder une deuxième subvention spéciale
(dans le cadre du volet III du Fonds de déve-
(loppement pédagogique 1984-85, au projet
(«Formation des agriculteurs en gestion des
(entreprises agricoles - Développement de
(nouveaux cours», soumis par l'Université
(Laval en octobre 1984 et ayant déjà béné-
(ficié de l'octroi d'une première subvention
(en 1982-83;
(
(d'inviter l'Université Laval à soumettre
(au Comité des programmes, avant une demande
(pour une troisième et dernière subvention,
(un rapport faisant état, notamment, des résul-
(tats obtenus, de la méthodologie d'évaluation
(utilisée et des résultats de cette évaluation.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 163e séance du Conseil des universités, tenue le 22 mars 1985.

Annexe

1) Pour chaque session

ORGANIGRAMME D'OPERATION

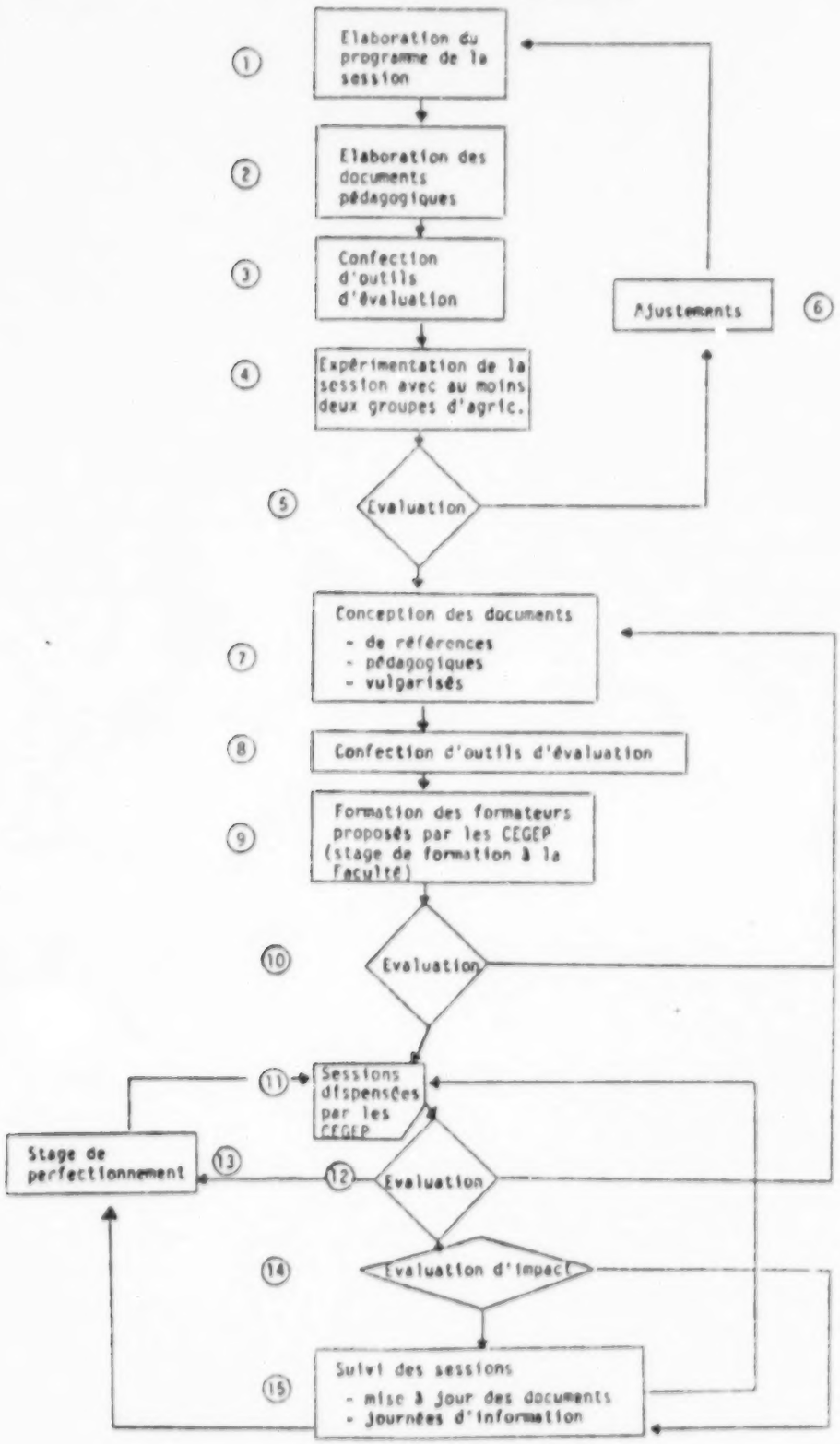

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités

8384-1307